



BRIANÇON | HOCKEY

**Jour de finale pour les
Diables rouges**

P. 13 et 25

GAP

**Les stars des années 80
attendues à l'Alp'Arena**

P. 8

Le DL/Christophe ROBERT

le dauphiné libéré

HAUTES-ALPES / ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

1,10 € | SAMEDI 6 AVRIL 2019 | A 05

ALPES DU SUD LE PROJET DE SAINT-JULIEN-EN-BEAUCHÊNE ABANDONNÉ

Éoliennes : l'énergie maudite



Le Buëch était une zone ciblée pour développer l'énergie éolienne. Las, avec l'abandon du projet de Saint-Julien-en-Beauchêne, c'est la cinquième fois qu'un promoteur doit renoncer dans ce secteur. Que ce soit dans les Hautes-Alpes ou dans les Alpes-de-Haute-Provence, aucun parc éolien n'est parvenu à s'implanter. Photo d'illustration Le DL/Fabrice HÉBRARD

P. 2 et 3

HAUTES-ALPES Un nouveau projet a été abandonné dans le Beauchêne. Alors que...

Verra-t-on un jour un pa...

Si elles happent bien des volatiles, ce sont pourtant les éoliennes qui y laissent des plumes. Le vent de la révolution énergétique ne s'est jamais levé sur le Buëch, considéré à fort potentiel. La faute, entre autres, aux risques que les éoliennes feraient encourir aux oiseaux protégés.

Est-ce que l'éolien brasse de l'air ? Depuis 2001 et l'aventure malheureuse de la défunte communauté de communes du Val d'Oule, cinq projets d'installation de parcs éoliens ont été lancés, sans jamais voir le jour. Cinq dossiers sérieux, faisant miroiter quelques rentrées d'argent supplémentaires aux communes concernées. Autant d'échecs cuisants, qui auront trouvé sur leur chemin une féroce opposition [lire page 3], et parfois simplement de la pure malchance, comme le Val d'Oule [lire page 3].

La Beaume, La Haute-Beaume, L'Épine, Saint-Julien-en-Beauchêne et donc l'ex-Val d'Oule (commune de Valdoule, aujourd'hui). Des localités qui comptaient profiter du fort potentiel éolien du Buëch, région identifiée en 2012 par la Dreal Paca [lire ci-contre] comme une zone de développement éolien (ZDE) dans son schéma régional. Une clas-

sification qui n'existe plus désormais, ce qui fait dire aux détracteurs locaux des éoliennes, comme Hélène Saletti, « que les terrains de chasse pour les promoteurs sont désormais partout, plus seulement dans les zones identifiées à fort potentiel ». La situation géographique du Buëch, bordé de parcs naturels, exposé aux « quatre vents », fait de l'endroit un candidat parfait, du moins pour la région Paca, qui part de loin en la matière.

Mais les problèmes de raccordement au réseau électrique, les inquiétudes sur la biodiversité et la vigilance des associations de défense de l'environnement mènent la vie dure au secteur. C'est d'ailleurs le photovoltaïque, plus consensuel, qui a le « vent en poupe ».

« C'est un combat perdu d'avance »

Jean-Claude Vallier, maire de Saint-Julien-en-Beauchêne, où le promoteur éolien Valorem vient de jeter l'éponge [lire page 3], y a laissé beaucoup d'énergie et d'illusions. Les éoliennes dans sa commune, il y croyait. « Je considère que les politiques n'ont plus leur mot à dire dans ce genre d'affaires. Pourtant je croyais que promouvoir les énergies renouvelables était un choix



politique. » L'élu considère que la réintroduction de rapaces protégés « à 1000 mètres d'altitude » a contribué à lui fermer la porte. C'est au nom de la sauvegarde de ces derniers que la Dreal Paca (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) a émis un avis défavorable à l'établissement d'un

parc d'éoliennes à Saint-Julien-en-Beauchêne. « La Dreal a son droit de veto. À partir du moment où l'on donne un droit de veto à des techniciens, à quoi sert un maire ? Ils veulent sauver la planète, mais barrent la route à une piste d'énergie non fossile. » Pour ce dernier, « il n'y a pas d'endroit dans les Hautes-Alpes où faire de l'éolien aujourd'hui ». Pes-

simiste, il estime que « c'est un combat perdu d'avance ».

Lui qui se voyait embrasser ainsi une démarche écologique avec, certes, des rentrées d'argent pour sa commune à la clé, avoue qu'il aurait préféré encore « que le refus soit lié à une raison esthétique, paysagère, et pas environnementale ».

Hedy BELOUCIF

Aucun projet n'a vu le jour dans les Alpes-de-Haute-Provence

Les vents ne soufflent pas dans le bon sens pour les acteurs de l'éolien dans les Alpes-de-Haute-Provence. Face à la vague de contestations et la fronde des riverains constitués en association, les parcs éoliens n'ont pas vu le jour dans le département dont 28 % de la consommation de l'électricité est déjà issue des énergies renouvelables. L'opposition farouche de ses adversaires a eu raison des grands projets d'implantation.

À Châteauneuf-Val-Saint-Donat, le rapporteur public du Conseil d'État a rejeté la demande de l'entreprise Éco delta développement, porteur du projet, qui prévoyait d'installer cinq éoliennes de 125 mètres de haut au lieu-dit « Les Marines ».

À Peipin, le projet d'implantation de cinq machines dans la forêt communale, porté par RES a été stoppé en accord avec les collectivités locales et



Le projet de RES prévoyait l'implantation de huit éoliennes dans la commune de Redortiers-le-Contadour. Photo Le DL

en concertation avec la population.

Du côté du Contadour, même sanction, les projets de parcs éoliens sur la montagne de Lure développés par RES n'ont pas non plus trouvé preneur. Les études menées par la société d'Avignon avaient suscité de vives protestations de la part des riverains regroupés

autour du collectif « Les Amis de la montagne de Lure ». La mobilisation, qui avait entraîné la signature d'une pétition par plus de 4 000 personnes hostiles au projet, avait fini par payer et le conseil municipal de Redortiers a voté contre son implantation lors de sa séance du 4 octobre 2018.

Jean-François MUTZIG

Le Buëch avait été ciblé comme une zone de développement

Dans les schémas régionaux édités par la Dreal en 2012, abolis depuis, le Buëch se taillait la part du lion dans le département en matière d'éoliennes, dans ce que l'organisme appelait « les dynamiques de prospections sur un axe Hautes-Alpes – Moyenne Durance – Var ». La Dreal tablait sur une puissance installée de 85 mégawatts en 2020 pour les Hautes-Alpes et 190 MW en 2030, soit le plus gros total de la région Paca. En 2019, il n'en est rien.

La Dreal avait, dans son cahier des charges de 2012, préconisé d'éviter de dénaturer l'environnement local : « Il faudra tenir compte de la perception depuis les grands itinéraires (A51, RN) et les GR, des circuits thématiques (la route des grandes Alpes, la route Napoléon...), des via ferrata, des stations de ski, des refuges et du parc naturel régional du Queyras, plus généralement de la mise en avant dans la promotion touristique, du caractère montagnard, naturel et sauvage du département, qui est visité été comme hiver. »

Sur le positionnement des éoliennes, il était noté qu'une « attention particulière devait être apportée aux crêtes découpées et effilées, aux affleurements rocheux et les silhouettes pittoresques du relief, aux versants trop raides et boisés, difficiles d'accès. Et d'avancer des pistes pour la réalisation : « Il faudra s'appuyer sur les crêtes larges, homogènes, longilignes, accessibles, sur une ligne de relief intermédiaire, avec une altitude et un espacement homogène. » Une géographie idéale, à laquelle semble correspondre le Haut-Buëch.

H.B.

Qu'est-ce qui motive une « anti » ?

Hélène Saletti est une militante anti-éoliennes, au sein de l'association Défense de l'environnement de la vallée du Haut-Buëch. Une opposition qu'elle puise dans son vécu. « Je viens du Berry, j'ai observé d'abord avec bienveillance l'arrivée des éoliennes. Puis j'ai déchanté quand un parc a été installé à deux kilomètres de ma maison. » Elle décrit une expérience visuelle « hypnotique », rythmée par les « mouvements désaccordés des pales, source de mal-être physique et bientôt moral ». Le bruit aussi, « un *pfoum, pfoum* » ininterrompu « qui s'ajoute au désagrément visuel ».

Si bien qu'Hélène Saletti et son époux vendent leur maison, « à perte, dévaluée de 30 % à cause des parcs », pour s'installer à Saint-Julien-en-Beauchêne. Une exilée de l'éolien, en somme. « Immédiatement, mes maux de tête s'arrêtent, mon



Hélène Saletti, vent debout contre les éoliennes.

état physique et moral s'améliore. Miracle. » Pour elle, les symptômes des personnes vivant à proximité des éoliennes « sont réels et reconnus ». C'est donc « un choc » lorsqu'elle assiste en 2014 à un conseil municipal, où le promoteur Eol Res vante leur mérite. La Berrichonne décide donc de partir en bataille contre ce qu'elle considère être une « lubie, responsable de nuisances sonores, visuelles, environnementales ». Malgré l'abandon du projet de Saint-Julien, Hélène Saletti reste vigilante.

H.B.

Deux éoliennes à Serre Chevalier

Serre Chevalier s'est lancée dans un plan « énergie renouvelable », avec trois types d'énergie : l'éolien, l'hydroélectrique, le photovoltaïque. Deux éoliennes (dont l'une est déjà en test) sont prévues dans ce plan porté par SCV. L'une de moins de 12 mètres de haut à rotation horizontale ; l'autre de six mètres à rotation verticale. Ce parc micro-éolien doit combler 8 % des besoins de la station.

Deux technologies différentes seront utilisées, pendant trois années d'exploitation. À l'issue, celle qui offre le meilleur ratio performance/rentabilité sera retenue.

Afin de mener à bien ce projet, la station a misé sur 4 millions d'euros pour cette première phase de passage au vert. 3,4 millions ont déjà été investis ces trois dernières années. Difficile, toutefois, de mesurer concrètement les retombées aujourd'hui.

52 appareils sont équipés, mais tous ne consomment pas



Une éolienne au col du Prorel, à Serre Chevalier. Photo Thibaut DURAND

la même chose et ne bénéficient pas des mêmes proportions d'énergies renouvelables, selon Patrick Arnaud, directeur général de SCV Domaine Skiable. L'objectif est de produire 30 % de ce que la station consomme, d'ici 2021.

Le domaine skiable a également reçu sa certification « Label green globe », la première au monde dédiée au développement durable du tourisme. Il

devient ainsi le premier domaine skiable des Alpes du Sud, et le quatrième du groupe Compagnie des Alpes, à être certifié par ce label internationalement reconnu, pour l'intégralité de ses activités : remontées mécaniques, pistes, damage, choix de filières courtes et locales, protection de l'environnement ou encore production de neige la plus responsable possible.

LE DOSSIER DU JOUR

ors que le Buëch était une zone ciblée pour développer cette énergie, rien n'a abouti

Parc éolien dans le département ?

Saint-Julien-en-Beauchêne : pourquoi Valorem abandonne

On a pu s'étonner de ne pas voir se dresser le mât de mesure qui était attendu pour le printemps dernier. C'est maintenant certain, la société Valorem abandonne son projet éolien du col de Montanit.

Il y a « un nombre d'enjeux qui font que le projet est trop compliqué », explique Clara Vrousos, chargée de projet pour Valorem.

Surtout, elle met en avant la « sensibilité environnementale » avec la présence avérée de trois espèces protégées de vautours, dont les domaines vitaux recourent la zone d'implantation prévue pour les éoliennes.

La protection des oiseaux à la base du renoncement

Ces informations ont été révélées à Valorem par la Dreal, lors d'un rendez-vous au mois de février. Un pré-diagnostic environnemental de l'opérateur avait aussi

laissé entrevoir de sérieuses difficultés, même s'il ne fournissait pas d'informations aussi précises. « C'était un projet qui n'était pas facile à la base », estime encore Clara Vrousos, pour qui Valorem va prochainement résilier la promesse de bail et ainsi laisser la commune libre d'utiliser les parcelles.

En revanche, l'idée d'un parc photovoltaïque sur d'autres terrains reste en cours, mais à un stade d'étude « très peu avancé », car il y a le problème du raccordement qui est loin d'être résolu. C'est aussi ce que pointe le maire de Saint-Julien-en-Beauchêne, Jean-Claude Vallier [lire page 2], expliquant, un peu échaudé : « On va voir ce qu'ils proposent. » Enfin, quant à la possibilité de se tourner vers d'autres sociétés pour un projet éolien, elle ne semble pas à l'ordre du jour.

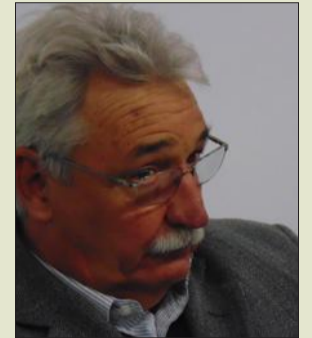
Antoine BARLES



L'opposition au projet éolien a été forte à Saint-Julien-en-Beauchêne, de même qu'elle l'a été à La Beaume et La Haute-Beaume. Photo Le DL/A.B.

La CCBD « espère relancer le projet de Saint-Julien »

Du côté de la communauté de communes Buëch-Dévoluy, son président Jean-Marie-Bernard, tout comme Jean-Pierre Briouille, le conseiller « énergie renouvelable », attendent un rendez-vous qu'ils ont sollicité auprès de la préfète pour en savoir plus sur la possibilité, ou non, de persévérer dans le sens de l'énergie éolienne sur le territoire.



Jean-Pierre Briouille. Photo Le DL/A.B.

« La CCBD s'emploie à trouver des solutions à cette impasse. C'est mon boulot », explique ainsi Jean-Pierre Briouille, qui « espère relancer le projet de Saint-Julien ». Il faut ajouter aux déboires du projet un souci plus technique, qui revient souvent en séance du conseil : les installations électriques censées centraliser les nombreux projets en cours dans le territoire, sont, de toute manière, sous-dimensionnées pour les accueillir. Sans parler des raccordements.

A.B.

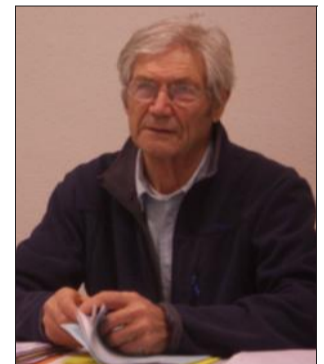
Exit le projet Boralex

C'est un arrêté préfectoral du 3 octobre 2018 qui a mis un brusque coup de frein au projet éolien de la montagne d'Aureille, à cheval sur les communes de La Haute-Beaume et Montbrand. Il prévoyait au départ six éoliennes sur la première, trois sur la seconde, puis, par la suite, trois de chaque côté, d'une plus grande hauteur. Un mât de mesure avait même été installé entre-temps. Las, considérant « que le gypaète barbu et le vautour moine, deux espèces qui font l'objet d'un plan national d'action [...], sont en situation d'extrême vulnérabilité dans la zone alpine », la préfecture a donc rejeté la demande déposée en 2016 par la société Boralex d'exploiter une installation éolienne.

C'est un comble, car la préfecture s'était montrée autrefois plus que bienveillante face à ce projet, comme lors de la visite de son secrétaire général d'alors, François Drapé, en 2014. Ce dernier n'avait pas hésité à conseiller aux élus des éléments de langage pour s'adresser à la population, parmi laquelle des opposants s'organisaient.

« La transition énergétique, tout le monde s'en fout »

Mais le blocage à l'origine de l'arrêt, à en croire le document, n'est à chercher ni du côté de l'opposition, ni de la préfecture, mais de celui du Conseil national de la protection de la nature et du ministère de la Transition écologique et solidaire. Du côté de la Dreal



Michel Truc, maire de Montbrand. Photo Le DL/A.B.

aussi, si l'on en croit les maires des deux communes, pareillement dépités de la situation. « Je ne m'occupe plus de rien en ce qui concerne les éoliennes », s'emporte celui de la Haute-Beaume, Roger Aquino, qui attend tout de même des nouvelles de Boralex. Jusquelà, « c'est en sommeil ».

Du côté de Michel Truc, maire de Montbrand, connu pour son engagement environnemental et qui a envisagé plusieurs projets d'énergie renouvelable dont un parc photovoltaïque avec la mairie de Saint-Julien et la société Valorem [lire ci-dessus], le constat est encore plus amer : « La transition énergétique, tout le monde s'en fout. Avec ce gouvernement et la manière dont c'est engagé, on ne peut rien faire. ». Même pour le photovoltaïque ? « Rien du tout. » Pour l'instant, le mât de mesure de Boralex se dresse toujours sur la montagne d'Aureille.

A.B.

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE À LA LOUPE

■ Industrielles, semi-commerciales ou domestiques ?

Les éoliennes dites « industrielles » sont celles qui produisent le plus d'énergie. Elles sont donc généralement réservées à des usages professionnels. Elles sont plus onéreuses et plus imposantes que les éoliennes dites « domestiques », réservées à l'usage des particuliers (la hauteur n'excédant pas 12 mètres) et qui produisent entre 15 et 20 kilowatts (kW). Il existe des éoliennes intermédiaires, qui produisent entre 15 kW et 60 kW, que l'on surnomme éoliennes semi-commerciales. Elles donnent de bonnes performances pour les petites et moyennes entreprises ou les exploitations agricoles et permettent d'être en totale autonomie.

■ L'industrielle, une hauteur comprise entre 50 et 120 mètres

Le mât des éoliennes industrielles possède une hauteur comprise entre 50 et 120 mètres et un diamètre de 4 à 6 mètres, ce qui nécessite des fondations puissantes pour soutenir l'ensemble.

■ Quelle puissance ?

Les éoliennes industrielles ont une puissance qui va de 100 kW jusqu'à 4 mégawatts (MW). Certaines éoliennes très récentes peuvent même aller jusqu'à 5 MW. En moyenne, elles développent une puissance de 1,5 MW, soit la capacité d'alimenter environ 1 500 foyers en électricité. Pour rappel, 1 MW = 1 000 kW.

■ Où sont-elles fabriquées ?

Les tubes en acier qui forment le mât de l'éolienne sont fabriqués en France, l'autre partie est fabriquée en Allemagne par Siemens (ou des filiales sous-traitantes). L'Allemagne compte parmi les dix principaux fabricants d'éoliennes au monde. Elle est numéro 1 en Europe.

■ La région Paca à la traîne

Elle est même avant-dernière en termes de puissance éolienne. Avec 48 MW en 2018, la région Paca fait tout juste mieux que la Corse (18 MW), et est très loin derrière le trio de tête : l'Occitanie (1 517 MW), le Grand Est (3 373 MW) et les Hauts-de-France (4 003 MW).

TROIS QUESTIONS À

Gérard TENOUX

Maire de Valdoule, conseiller départemental

Le premier à avoir tenté l'aventure dans les Hautes-Alpes

Vous aviez été l'un pionniers des projets de parcs éoliens, dès 2001, dans la vallée de l'Oule. Un projet qui n'aura jamais vu le jour. Pour quelles raisons selon vous ?

« Premièrement, lorsque l'on fait l'étude de tous les « emplacements » de cartographies, la faune et la flore, ça devient presque impossible de faire de l'éolien dans le département. Il n'y a pas de place pour. Pendant dix ans, nous avons dû nous ajuster à chaque changement de loi, report de projet, à l'opposition d'associations. Et puis, une décennie plus tard, alors que les choses avançaient, les services de l'État ont mis fin au projet d'une manière peu commune. Ils ont sollicité les municipalités avoisinantes au projet par un courrier... classique, au lieu d'un recommandé de rigueur. Un vice de forme qui a torpillé le projet, face au tribunal administratif, en 2011, dix ans après son initiation. »

Verra-t-on un jour un grand parc éolien dans le département ?

« Je ne crois pas. Je suis assez pessimiste sur la question, d'autant plus que la technologie a changé. Les éoliennes sont plus puissantes qu'en 2001, plus grandes aussi. Or, le principal argument contre est d'ordre esthétique. Sur le plan de l'énergie verte, le photovoltaïque a pris le relais, alors que paradoxalement, il prend plus de place. Le projet de 2001, c'était cinq éoliennes pour une puissance de 7 à 8 MW et ces dernières ne prennent au sol que l'espace de la prise de leur pylône. À rendement équivalent, un parc photovoltaïque nécessite 20 hectares. Mais au sol, c'est moins voyant. »

Nourrissez-vous des regrets ?

« Pas du tout. Je suis même fier, car avec notre toute petite communauté de communes à l'époque (212 habitants en 2017, NDLR), nous avons innové. Le projet d'éoliennes a en quelque sorte essuyé les plâtres pour en permettre d'autres, comme le photovoltaïque à Trescléoux, et nous a permis d'utiliser des modes d'actions différents. Déjà en 2001, nous avons fait appel au financement participatif et cela nous motive pour trouver d'autres moyens innovants, par des montages juridiques par exemple, pour encore associer la population aux recettes, notamment avec le statut intéressant « d'actionnaires de projets ». »



Propos recueillis par H.B.